

COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2005

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : MM. BORDET, ROUSSEL, Samuel PREVOT, LOMBARD, DEBUYSSCHER, FREY, Mme LEBEGUE, MM. MACEWKO, Christian PREVOST

Etaient absents : MM. TOULEMONDE (excusé – pouvoir à M. BORDET) – VAN DEN EYNDE (excusé) – BEUVIN (non excusé) – Mme DHEILLY (non excusée)

Secrétaire : M. Christian PREVOST

1°) Salle socioculturelle et sportive

a) Avancement des travaux

Les aménagements extérieurs seront terminés fin Mai.

Quelques retards apparaissent au niveau de la pose des plafonds par l'entreprise SIMPLIFOR à qui il a été envoyé un courrier recommandé avec accusé de réception lui signifiant, selon le règlement du cahier des charges, ses retards d'intervention (malgré de multiples réclamations) et l'application de pénalités comme il est prévu dans une telle situation. De ce fait, les autres corps de métier qui doivent intervenir après SIMPLIFOR, se trouvent également retardés.

b) Etat des paiements et subventions

- **Paiements** : le montant des factures payées à ce jour s'élève à 753 043.51 €. Les fonds disponibles actuellement, en fonction du versement des subventions, s'élèvent à 111 718.82 €, sachant que l'emprunt EURIBOR de 229 000 € n'a pas encore été sollicité, ainsi que la ligne de trésorerie.
- **Subventions** :
 - **Etat (D.G.E.)** : la 1^{ère} tranche de 154 646.10 € est soldée. Quant à la seconde tranche de 121 608.60 €, un acompte de 36 482.58 €, représentant 30 %, a été versé début Avril.

- **Conseil Régional** : 79 875.28 € représentant six acomptes demandés, ont été versés sur les 152 678 € alloués.
- **Conseil Général** : la 1^{ère} tranche de 150 000 € est soldée. Un acompte de 37760 € a été versé début Avril sur la 2^e tranche s'élevant à 175 097 €. Une 3^e tranche a également été allouée : 30 234 €.

c) **Choix du prestataire pour la fourniture de gaz**

Trois sociétés avaient soumissionnées, selon la mise en concurrence par procédure adaptée : PRIMAGAZ, BUTAGAZ et ANTARGAZ.

BUTAGAZ à Flixecourt a été retenu selon les critères indiqués ci-dessous :

- fourniture d'une citerne enterrée de 2 Tonnes, qui sera consignée : 1 289 € (date d'installation : 25 Mai prochain)
- prix actuel du combustible : 555 € HT la tonne (pour une consommation annuelle comprise entre 7 et 12 tonnes).

2°) Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les travaux d'étude du comité de pilotage :

- projet des différentes zones d'urbanisation
- projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.)

Dans l'immédiat, le projet des différentes zones d'urbanisation reste à l'étude.

En ce qui concerne le P.A.D.D., Monsieur le Maire donne lecture de son contenu à l'assemblée délibérante, sachant qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales comme mentionné à l'article L 123.1 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir débattu, le conseil municipal établit le compte rendu de ce débat, comme suit :

1) **Protection de l'environnement et mise en valeur du patrimoine bâti et naturel**

- Une volonté de développement durable
- Se positionner par rapport à l'échelle intercommunale
- Réaliser un développement équilibré et harmonieux : assurer l'unité du bourg
- Protection des entrées de commune
 - Sécuriser l'arrivée dans l'agglomération
 - Sécuriser l'ensemble des déplacements
 - Accentuer la valorisation paysagère des entrées de bourg
 - Réglementer le paysagement des entrées de commune
- Embellissement des espaces publics
 - Rôles multiples de l'espace public
 - Marquer une traversée qualitative du village par la RN 25
 - Relier le centre-bourg et la RN 25 : établir une continuité
 - Maintenir l'ampleur des trottoirs

- La protection des spécificités architecturale et paysagère
 - Maintenir et développer la structure bocagère identitaire de Talmas
 - Maintenir les spécificités architecturales

- Protection du caractère rural et original du patrimoine actuel
 - La protection des bois et des espaces de qualité existants
 - Conserver la richesse des vallées boisées, du sous-bois, des prairies et des cavées
 - Créer un sentier de découverte du patrimoine naturel, aménager un tour de village
 - Compléter le réseau de chemins piétons communaux, au sein du village et du hameau et dans la plaine
 - Préserver les mares au sein du village et du hameau
 - Valoriser les levées de terre le long des voies routières en liaisons organiques linéaires
 - Conserver les trottoirs enherbés
 - Maintien du paysage de haies

- La gestion des eaux usées
- La gestion des eaux de ruissellement
- La gestion des ressources naturelles : projet de parc éolien
- La gestion des risques naturels : présence de mûches

2) Développement urbain et vie locale

- Mixité sociale et urbaine
- Renouveau urbain
- Développement urbain : les zones "AU"
- Maintien et développement de l'activité économique
 - Sauvegarde de la diversité commerciale du bourg
 - Maintien des exploitations agricoles
- Amélioration des services et équipements
 - Création d'une maison des associations
 - Réaménagement de la place publique
 - Salle socioculturelle et sportive
 - Ecole, cantine, BCD, mairie
 - Démolition du presbytère et de la salle des loisirs
 - Réhabilitation de l'église et mise en sécurité de la chapelle de Val de Maisons
- Conforter les centralités existantes
 - Développement du pôle principal du centre bourg
 - Développement du pôle secondaire : la zone d'activité

3) Les déplacements

- Sécuriser les déplacements – favoriser les déplacements locaux et les modes doux
 - Adapter la RN 25 aux usages locaux et aménager le carrefour RN 25 / CD 60
 - Aménager les entrées de commune
 - Desservir au mieux les lieux fréquentés (école, salle, commerces..)
 - Améliorer les dessertes locales
 - Favoriser les transports collectifs
 - Permettre les transports de marchandises et les livraisons
 - Assurer le besoin en stationnements
 - Identifier les liaisons douces : "Tour des Haies"

4) Concertation publique

- Sensibiliser les habitants aux atouts du patrimoine naturel du territoire

5) Les temporalités du projet

- A court terme : salle socioculturelle et sportive, maison des associations, développement de l'habitat, maintien des activités économiques
- A court et moyen terme : école, cantine, BCD, mairie, développement de la zone d'activité, traitement des espaces publics (RN 25, place publique), Tour des Haies et chemins pédestres
- A long terme : assainissement, traitement des espaces publics reliant la RN 25 au centre bourg

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents + la procuration de M. TOULEMONDE, le Projet d'Aménagement de Développement Durable.

3°) Demande d'achat d'une bande de terrain sur la parcelle du presbytère

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme Bruno DUHAMEL, rue de l'Abbé Bréart, qui sollicitent l'acquisition d'une bande de terrain qui jouxte leur propriété et celle du presbytère.

Deux questions sont posées par M. le Maire au conseil municipal :

- 1) **Etes-vous d'accord pour céder une bande de terrain ?** : 7 conseillers se prononcent négativement (MM. ROUSSEL, BORDET (+ le pouvoir de M. TOULEMONDE), Samuel PREVOT, LOMBARD, DEBUYSSCHER, MACEWKO)
- 2) **Désirez-vous repousser votre décision , le réaménagement futur de la place publique n'étant pas encore défini ?** : 4 conseillers se prononcent positivement (MM. BLOCKLET, FREY, Mme LEBEGUE, M. Christian PREVOST)

A l'issue du vote, M. et Mme DUHAMEL ne pourront donc pas acquérir la bande de terrain sollicitée. Un courrier leur sera adressé.

M. BLOCKLET informe le conseil qu'il a sollicité en Avril dernier, l'aide du C.A.U.E. pour le réaménagement futur de la place publique.

A cet effet, M. MACEWKO pense qu'il serait souhaitable de planter de nouveaux tilleuls en quinconce de ceux existants qui datent de plus de 80 ans et qui présentent des signes de vieillissement.

4° Référendum du 29 Mai prochain – composition du bureau de vote

HORAIRES	N	O	M	D	E	S	E	L	U	S
08H00-11H00	M. Samuel PREVOT			M. DEBUYSSCHER			M. MACEWKO			
11H00-14H00	M. Christian PREVOST			M. LOMBARD			M. BLOCKLET			
14H00-17H00	M. FREY			M. VAN DEN EYNDE			M. TOULEMONDE			
17H00-20H00	M. BLOCKLET			M. BORDET			M. ROUSSEL			

5° Questions diverses

a) Association des Maires de la Somme : cotisation 2005 : 241.92 €.

Il était prévu au budget 2005, 240 €, il y a donc lieu de voter 1.92 € supplémentaire afin de régler la cotisation. Le conseil municipal émet un avis favorable.

b) Lundi de Pentecôte 2005 : M. le Maire propose d'accorder, ce jour-là, aux employés communaux, "la journée du Maire".

M. BORDET fait remarquer que l'Assemblée Nationale qui a instauré cette journée de solidarité, a, quant à elle, décidé de ne pas se l'appliquer !

M. BLOCKLET propose au conseil municipal de passer au vote :

- **7 voix POUR** : MM. BLOCKLET, BORDET, ROUSSEL, Samuel PREVOT, LOMBARD, FREY, Christian PREVOST
- **1 voix CONTRE** : M. DEBUYSSCHER
- **2 ABSTENTIONS** : Mme LEBEGUE, et M. BORDET qui s'abstient pour M. TOULEMONDE ne connaissant pas son point de vue
- **1 NON PARTICIPATION AU VOTE** : M. MACEWKO

Le Lundi de Pentecôte 2005 ne sera pas travaillé pour l'ensemble des employés communaux, sachant que si l'école avait fonctionné, la cantine et la garderie auraient été assurées, les employés concernés récupérant une journée ultérieurement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 17 Mai 2005

Le Maire – P. BLOCKLET